

MANDATAIRES JUDICIAIRES
ASSOCIES

Geoffroy BERTHELOT
Professeur affilié
à Sciences Po PARIS

Dominique MASSELON

Bérénice DUBOC

Bérénice DUBOC

3 rue du Cygne
55002 BAR-LE-DUC
☎ 03.29.46.44.55

✉ bduboc@berthelot-mj.eu

💻 www.berthelot-mj.eu

BAR-LE-DUC
BETTANCOURT-LA-FERRÉE
GRASSE
GRENOBLE
ROANNE
ROMANS-SUR-ISERE
SAVIGNEUX

BAR-LE-DUC, le 14 octobre 2025

LS : SASU BELLANGER
05-Actifs corporels - Incorporels
BDU/SGO /65984
Liquidation Judiciaire Simplifiée : 03/10/2025
Suivi par : Lisa GOUSTIAUX
lgoustiaux@berthelot-mj.eu

Madame, Monsieur, Mon Cher Maître,

Suivant Jugement du 03 octobre 2025, une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée a été ouverte à l'égard de la SASU BELLANGER sise 18 Place de Verdun, et j'ai été désignée aux fonctions de Liquidateur.

En application des dispositions de l'article L. 644-2 du Code de commerce, je tente actuellement de trouver un repreneur l'actif suivant :

📌 **FONDS DE COMMERCE DE BOULANGERIE PATISSERIE**

- Adresse: 18 Place de Verdun 55000 ROBERT-ESPAGNE
- Activité : Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
- Effectif : 3

Article L. 1224-1 du Code du travail (applicable en Liquidation Judiciaire) : Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.

Article L. 1233-45 du Code du travail (applicable en Liquidation Judiciaire) : Le salarié licencié pour motif économique bénéficie d'une priorité de réembauche durant un délai d'un an à compter de la date de rupture de son contrat s'il en fait la demande au cours de ce même délai.

Dans ce cas, l'employeur informe le salarié de tout emploi devenu disponible et compatible avec sa qualification. En outre, l'employeur informe les représentants du personnel des postes disponibles.

Le salarié ayant acquis une nouvelle qualification bénéficie également de la priorité de réembauche au titre de celle-ci, s'il en informe l'employeur.

Actifs composant le fonds de commerce :

- **Éléments incorporels** : clientèle, achalandage,

• **Eléments corporels :**

- ✚ **Actif mobilier** : matériel d'exploitation selon procès-verbal en cours d'établissement (à l'exception du véhicule)

Résultats des trois derniers exercices connus :

- ✓ Chiffre d'affaires au 31/12/2024 : 327 302 €
- ✓ Chiffre d'affaires au 31/12/2023: 319 642 €
- ✓ Chiffre d'affaires au 31/12/2022 : 268 680 €

Si vous, ou l'un de vos clients, êtes intéressés par l'acquisition de cet actif, il convient de déposer votre meilleure offre, ferme et définitive, entre mes mains, au plus tard le :

Mardi 4 novembre 2025 à 17h00

Les pièces du dossier sont consultables sur le site internet de l'Étude www.berthelot-mj.eu, dans l'onglet "Actif" (réf dossier : 65984)

**MANDATAIRES JUDICIAIRES
ASSOCIES**

Geoffroy BERTHELOT
Professeur affilié
à Sciences Po PARIS

Dominique MASSELON

Bérénice DUBOC

1°) MONTANT DE L'OFFRE€

Dont :

Éléments incorporels : €

Droit au renouvellement du bail, clientèle et achalandage y attachés, nom commercial

Éléments corporels : €

Mobilier et matériel d'exploitation en pleine propriété suivant inventaire

Bérénice DUBOC

3 rue du Cygne

55002 BAR-LE-DUC

☎ 03.29.46.44.55

✉ bduboc@berthelot-mj.eu

🌐 www.berthelot-mj.eu

NB 1 : La cession de ces éléments est faite en l'état, aux risques et périls du cessionnaire, et sans autre garantie que celles de leur existence matérielle au jour de la cession.

NB 2 : S'agissant d'une vente judiciaire, l'offre doit être formulée de manière ferme et définitive, sans condition suspensive de quelque nature que ce soit. Une telle condition serait réputée non écrite.

NB 3 : Toute offre transmise au Liquidateur revêt un caractère engageant irréversible. Aucune modification de l'offre ne pourra être admise, sauf à ce qu'elle le soit dans un sens favorable à la procédure de Liquidation Judiciaire, et aux intérêts en présence.

2°) Il convient de préciser au profit de qui la cession est sollicitée, à savoir :

. Vous, en tant que personne physique

Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité devra être annexée à l'offre,

OU

. Société „X“ représentée par

Les statuts et le cas échéant la répartition actuelle du capital social, un extrait kbis daté de moins de 3 mois, une photocopie recto verso d'une pièce d'identité du dirigeant, devront être joints.

3°) Actes de cession :

Un notaire, dont l'intégralité des frais et honoraires devront être pris en charge par le cessionnaire, sera commis afin de procéder à la rédaction de l'acte de cession et toutes les formalités légales.

4°) Une attestation de financement, ainsi qu'une attestation concernant l'origine des fonds (propres) et d'indépendance devra accompagner votre offre (modèles ci-joint).

Restant à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement que vous jugeriez utile de connaître,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Mon Cher Maître, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

**MANDATAIRES JUDICIAIRES
ASSOCIES**

Geoffroy BERTHELOT
Professeur affilié
à Sciences Po PARIS

Dominique MASSELON

Bérénice DUBOC

Bérénice DUBOC



Bérénice DUBOC

3 rue du Cygne

55002 BAR-LE-DUC

☎ 03.29.46.44.55

✉ bduboc@berthelot-mj.eu

🌐 www.berthelot-mj.eu

**BAR-LE-DUC
BETTANCOURT-LA-FERRÉE
GRASSE
GRENOBLE
ROANNE
ROMANS-SUR-ISERE
SAVIGNEUX**